L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
MERCREDI 28 MAI 1884

SPECTACLES BALS, &c

PAVILLON FARANTA.
Coin des rues Bourbon et Orléans.

Annonce Extraordinaire.

Engagement à un prix énorme de la grande Reine parisienne d'Opéra Bouffe à caractères.

Mlle Jeanne Delorme.

Cette actrice possède une magnifique voix, et ces charmes, manières et chic dont seule, la Parisienne est douée.

Elle chantera les plus récents morceaux de l'opéra-comique français. Le Signor veut plaire à tous ses habitués en s'engageant que des artistes émérites. 25 mai—

Aussi:

Engagement Extraordinaire du Rossignol Espagnole

SIGNORA DUPUY.

Cette dame chante en Espagnol, elle possède une voix d'une étendue extraordinaire, et elle est en effet la Prima Donna d'Espagne.

N'oubliez pas de venir Tenir ...

WEST END.

Théâtre de l'Opéra du West End.

MARSHAL REDAN, Directeur.

1884........SAISON........1884

Commençant le DIMANCHE, 18 mai 1884.

Tous les soirs et les Matinées du MERCREDI et SAMEDI.

Première représentation en ville de la grande Extravaganza d'Opéra Burlesque, intitulée:

PRINCE AMABEL.

Telle qu'elle a été représentée au Théâtre Royal St James, à Londres, en Angleterre.

75........ARTISTES........75

Engagés expressément pour cette représentation sous la direction de

MARLANDE CLARKE.

Le grand orchestre conduit par le PROFESSEUR D'AQUIN,

Exécutera un choix de morceaux populaires avant et après la représentation.

Les convois du West End partiront de la ville toutes les quinze minutes après 4 heures de soir. Les billets dits de "commutations" sont maintenant prêts à être livrés.

15 mai—3m F. WINTZ. Surintendant.

OUVERTURE DU PRINTEMPS

—CHEZ—

GODCHAUX,

MARCHAND DE

VETEMENTS

—ET—

d'Articles de Toilette

POUR HOMMES.

81, 83 et 85 rue du Canal.

Lundi, 10 Mars 1884,

Nouvelles Marchandises faites ici

—A—

BAS PRIX.

Venez examiner nos Nouveautés

Ordres de la campagne sollicités.

Echantillons et mesures envoyés, sans ... 1mars—

F. JAHNKE,

(Breveté pour la Louisiane).

PAVAGE EN PIERRE ARTIFICIELLE DE SCHILLINGER,

Importateur et marchand de Pierres plates allemandes et de North River pour pavage, carb stone, ciment de Portland, TUILES, COQUILLES ET SABLE.

Nos 208 et 210 rue Delord,

Entre Baronne et Carondelet.

23ian—

Grande Réduction de Prix.

Le magnifique steamer français P A R I S, de la Compagnie Commerciale, nouvellement aménagé et réunissant toutes les commodités et améliorations modernes pour passagers, partira directement pour le Hâvre vers le 25 mai. Ce navire est sous les ordres du sympathique et populaire commandant Artur, si favorablement connu dans notre port et un des marins les plus expérimentés de France. Ceux qui se disposent à faire un voyage en Europe ne sauraient trouver meilleure occasion.

Pour les prix (très réduits) de premières, secondes et d'entrepont s'adresser à

FORSTALL, CLAYTON & CIE.

4avril—2m 173 Commune.

PHARMACIE ANGELL.

Importation et vente de Médicaments Français, anglais et allemands, de Livres, de Vitrines, etc.—Prix de New York.

152 et 155 rue Julia.

15— 1an

INSTITUTION OURTO,

Pensionnat et Externat,

Coin St Philippe et Prieur.

Les cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Ourto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offertes aux élèves sans prix extra.

Un cours d'Espagnol et d'Allemand à lieu à l'institut. 17 août—

Briqueterie des Planteurs.

Briques expédiées par les chemins de fer "Morgan, La. & Texas," et "Pacific" et par des chalands sur le fleuve. Adresser les commandes par la boîte 127 de la "Mechanics, Dealers & Lumbermen's Exchange," Nouvelle-Orléans. Les commandes des campagnes par la boîte 3 post de Gretna.

J. D. HARVEY, propriétaire.

nov—1 an—vão

LA CREOLINE,

—OU—

La liqueur Malakoff des dames et des familles.

ALPHONSE WALZ,

24 et 26 rue Conti,

18mars— Seul propriétaire et fabricant.

Dr. J. B. Perez
Médecin et Chirurgien,

D'une expérience de 25 années dans le traitement et la guérison de tous les maux des ORGANES GENITO-URINAIRES

et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DEBILITE PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements, la spermatorrhée et tous les désordres d'une NATURE PRIVEE, traitées sans l'usage du mercure, n'y d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties. Le rétrécissement de l'urètre guéri par un simple mécanisme, sans douleur. Les maladies de femmes et irrégularités de l'organisme guéries promptement. Le Female Regulating Elixir du Dr. PEREZ ne s'obtient qu'à son bureau.

No 9 rue South Rampart.

mars —24— 1an

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLEANS

BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

Abadie, Jean M Fran-gois	Cabos, Mme épouse Lataste
David, Paulin	Desars, épouse Rabenne
Desenvien, A C	
Fusellier, Ch Louis Armand	Ferragut, Joseph
Guilhomet, Marie	Fribourg, Fanny et Minette
Loisou, Louis	Lamolle, Marie épouse Bardou
LeClère de Palingay	
Lamaison, Bernard	Lamade, Mme
Latapie, Damien	Lienard, Dubesnel
Mizon, Jean	Moulin, Louis
Mattei, Jean Jérôme	Masse, Jean
Poisson, Charles	Reigt, Dominique
Serbet, Louis	Thevenin
Tranquille François	Verdier, L

1er mai 1884.

Bouley Dominique	Dumarest Claude
Bordes J B	Deléac Firmin
Bonnecase Hippolyte Laurent	Fondard François
	Fauvel Stéphanie
Baby Jacques	Guitard Joseph
Cartella Michel	Goujon Léon Marie
Charpentier Honoré	Herloy Jacques
Cavelier Georges	Le Herloy Jacques
Cousting François	Labergue Jean
Gerdier Vve. née Amant	Levasseur
Cazes Jeanne	Mourmet Jean B
Obervin Henri	Puis de Bonnemare
Dours Rabenne	Roques François
Dufiell Mme	Tagnet Vve. née Allaume
Devenne Joséphine	Tristani Antoine
Devenne Jean	Vonnet Joseph
Duconnet Théodore	Valtemia-Tourist de
Delesmalmaison Mme	

La Nlle-Orléans, le 15 mai 1884.

Le Consul Général chargé du Consulat ...

DEMANDES.

On demande dans une famille catholique une dame capable de bien enseigner à deux élèves le français, l'anglais et la musique; ou le français, l'anglais et l'espagnol, sans la musique.

Bons gages, et s'il y a entente, un bon home sera assuré à une personne acceptable. Recommandations requises. S'adresser à A B C, Look Box 88. 22mai—1som

A vendre—Une Grocerie bien achalandée dans le Second District, pour cause de départ. S'adresser au bureau de l'ABEILLE. 25 mai—7f

Perdu—Au Fort Espagnol, vendredi soir, un BRACELET en or, fait de piastres d'or avec monogrammes; le clavier du centre est fait d'une pièce d'or de cinq piastres avec le monogramme "A. J. J.", et porte la date du 30 oct. 1882. Une récompense libérale sera donnée à qui le rapportera à GEO. DENEGRE, 48 rue du Camp. 25mai—3f

Trouvé—Un CHIEN de chasse. Le propriétaire peut le réclamer en soussignant en payant les frais d'entretien et d'annonce. ALFRED BOURDAIS, No 234 rue Ounaga, encoignure Broad. 25 mai—3f.

AVIS LEGAL.

AVIS est par le présent donné qu'une demande sera faite à la Législature pour voter une loi tendant à amender et à voter à nouveau la 48e subdivision de la section 1ère de la loi No 136 de 1880, dans la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Le dit amendement et vote à nouveau devant pourvoir au paiement des frais dudit témoignage au témoignage pris sténographiquement dans l'affaire, et pour fixer les dépens ainsi que l'enregistrement du dit témoignage.

27 mai—27—3,10,17,24 juin

Avis.

AVIS est donné qu'on s'adressera à la session actuelle de la Législature pour la passation d'une loi nommant un gardien des dossiers judiciaires en la paroisse d'Orléans, qui n'appartiennent à aucune des cours existant présentement en la dite paroisse, prescrivant les droits et devoirs du dit officier et réglant ses émoluments.

25 mai—5fen 30j.

AVIS LEGAL.

AVIS est par le présent donné qu'à la session de l'Assemblée Générale de 1884, un bill sera présenté donnant permission à Kremer & Herman de poursuivre l'Etat comme subrogés de P. J. McGuirck, fermier, pour avoir peint la Maison d'Etat à Baton Rouge, Lne,

Nouvelle-Orléans, 18 mai 1884.

18 mai—5fen 30j

AVIS LEGAL.

AVIS est par le présent donné qu'une demande sera adressée à la prochaine Assemblée générale pour le vote d'une loi autorisant la ville de la Nlle-Orléans à convertir, au gré des porteurs, des bons à prime en coupons et bons enregistrés, avec intérêt payable par trimestre ou semestre.

4mai—5f en 30j.

AVIS LEGAL.

Nouvelle-Orléans, 30 avril 1884.

AVIS est par le présent donné que, conformément à l'article 43 de la Constitution, une demande sera adressée à la Législature, pendant sa prochaine session, pour le vote des lois suivantes:

1° Loi fixant les salaires des députés du shérif criminel de la paroisse d'Orléans et pourvoyant au paiement des salaires du shérif criminel et de ses députés par la ville de la Nouvelle-Orléans.

2° Loi fixant les salaires du greffier aux minutes et des autres députés-greffiers de la Cour criminelle de de District pour la paroisse d'Orléans, et pourvoyant au paiement des salaires du greffier de la Cour criminelle de District et de ses députés par la ville de la Nouvelle-Orléans.

3° Loi pourvoyant au paiement par la ville de la Nouvelle-Orléans des honoraires fixés par la loi pour l'avocat de district de la paroisse d'Orléans et requérant que le budget de ladite ville soit amendé pour pourvoir au paiement de ces honoraires.

1 mai—6f en 30j

Avis.

AVIS est ici donné de l'intention du soussigné de s'adresser à la prochaine Législature pour l'allocation d'une somme à lui due pour du savon fourni à l'Hôpital de Charité en 1871-72 et 73.

J. H. KELLER.

20avril—20 26—4 9 15 mai.

AVIS LEGAL.

IL sera adressé à la Législature à sa session de cette année (1884), par les soussignés, une demande pour être autorisés à poursuivre l'Etat judiciairement pour services professionnels rendus, ou pour le vote d'une allocation en paiement des dits services, sur preuves bien établies, pour $44,000.

HORNOR & BENEDICT, en liquidation.

28 avril—4 fen 30j

AVIS LEGAL.

AVIS est par le présent donné que, conformément à l'article de la Constitution qui gouverne en pareille matière, je demanderai à la Législature de l'Etat de la Louisiane, qui se réunit en mai prochain, de prohiber l'assessement et la collection de taxes de levées de district dans le cinquième district municipal, ville de la Nlle-Orléans.

26 av—5fen30j N. TREPAGNIER.

AVIS LEGAL.

AVIS public est donné par les présentes de l'intention de s'adresser à l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane à sa prochaine session, pour demander l'adoption d'un acte autorisant la ville de la Nouvelle-Orléans à renouveler et à prolonger le paiement de sa dette pour le reliquat non payé des billets maintenant dus et exigibles, qui avaient été originairement fournis pour représenter une partie du prix d'achat du Parc de Ville; l'acte devant autoriser la ville de la Nouvelle-Orléans à émettre des certificats de dette, ou obligations, pour le montant des dits billets, avec dépens, honoraires et intérêts; les dits certificats devront porter intérêts au même taux que ledit reliquat de prix d'achat. L'acte portera que cette prolongation de termes interrompra et suspendra la prescription, mais n'affectera, n'affaiblira, ni n'altérera, en aucune façon, les obligations actuelles de la ville, relativement à la dite dette, ni les droits et les moyens légaux des détenteurs desdits billets de la dette que les billets représentent. L'acte portera, aussi qu'en cas de retard, ou de défaut de paiement d'aucune partie du principal ou de l'intérêt des dits certificats de dette, les détenteurs seront, pleinement en droit de réclamer dans tous les droits et moyens légaux qui garantissent maintenant les dits billets, et pourront réclamer et exiger le paiement de la dette avec dépens, honoraires et intérêts, de la même façon et avec les mêmes droits que si la prolongation n'avait pas été accordée, laissant, cependant, intacte l'interruption et la suspension de la prescription. L'acte portera aussi que les billets primitivement fournis seront conservés jusqu'à parfait paiement des dits certificats de dette, à émettre par la ville de la Nouvelle-Orléans, et devront servir à tous porteurs des dits certificats de la ville de la Nouvelle-Orléans, au cas de non paiement d'aucune partie du principal ou de l'intérêt des dits certificats, et dans l'éventualité de procès, ou procédures judiciaires, pour en obtenir le paiement; et autorisant la ville de la Nouvelle-Orléans à lever une taxe pour le paiement de la dette représentée par les dits certificats. L'acte devra pourvoir au rachat de ladite dette, et autoriser ladite ville, le Bureau de Liquidation ou toute autre autorité compétente à faire ce qui sera nécessaire pour exécuter les dispositions de l'acte.

Nlle-Orléans 15 avril 1884.

16avril - an22mai

AVIS est ici donné à tous, conformément à l'article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, qu'il sera présenté à l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, au cours de sa prochaine session, une demande d'augmenter le traitement des Commissaires du Jury de la paroisse d'Orléans, et d'amender, dans ce but, la législation à ce sujet. 13avril—1m

VENTE DE BANQUEROUTE

TOILES ET COTONS A DRAPS

Dames pour table et belle Lingerie damassée pour table,

Couvertures de pianos, Nappes et Serviettes de damas.

Mous' quaires de bobinet, toutes largeurs.

Beaux BAS SOIE pour dames, couleurs assorties BAS Balbriggan.—CHAUSSETTES de Messieurs et un grand assortiment de

Parasols et demi-Ombrelles!

Ces marchandises sont toutes nouvelles et françaises (pas endommagées) achetées à une vente de banqueroute à New York, maison d'importation; et, afin de les écouler aussi rapidement que possible, nous les offrons bien au-dessous du coût d'importation.

On peut les examiner sur nos comptoirs du centre.

B. & W. CRONER,

Rue du Canal, 141, coin Bourbon.

30 mars—3m

BODLEY BROTHERS
Quartier-général de Voitures.

70, 72, 74 rue St-Charles.

ONT l'assortiment le plus complet de wagons à cannes, charrettes à cannes à 3 et 4 mulets, charrettes à boeufs, &c. pour nègs, wagons à cotons, charrettes à bagasse, charrettes pour fermes, charrettes à riz, petites charrettes de toutes dimensions, rais, jantes, brancards, colliers de chevaux, matériaux pour voiture, graisse pour essieux, moyeux. Nous appelons l'attention sur nos essieux durcis, nos moyeux forgés à froid et les fermes extra destinés à nos charrettes et wagons, lesquels sont fabriqués dans nos propres usines, à Wheeling, W. Va., avec des matériaux supérieurs et par de très habiles ouvriers. Nous garantissons tout, ne craignons aucune concurrence et répondons aux plus fortes demandes.

12mai—1an

Médaille d'Or. Paris 1878 | Diplome d'honneur Amsterdam 1878

BASILE BARES.

No 84 - - Rue Royale - - No 84

SEUL AGENT.

VENANT d'être reçu un assortiment des célèbres Pianos de Gaveau, de Paris, avec nouveau système Equilibre. Breveté pour la tenue de l'accord la partie la plus essentielle dans le Piano. Les mécaniques de ces instruments sont à doubles répétitions. Ces pianos ont été fabriqués expressément pour notre climat et sont pleinement garantis. J'offre ces Pianos un prix excessivement réduit.

Accords et réparations de Pianos et Orgues à des conditions très avantageuses.

18nov—

V WEHRMANN

136........Rue Royale........136

Entre Toulouse et St-Pierre.

MERCERIE, PARFUMERIE, PAPETERIE, VARIETE, JOUETS D'ENFANTS.

Accordéons, Harmonicas, Cordes de Violon, Guitare, Zither, etc.

Machines à coudre neuves et de seconde main, fil, soie, aiguilles, huile et fournitures pour Machines à coudre.

Eventails pour tous genres de machines à coudre. Les plus simples, les plus faciles à adapter et donnant le meilleur résultat. Prix 75 cts.

V. Wehrmann. MECANICIEN de 13 ans d'expérience, s'occupe de la réparation de tous genres de Machines à coudre.

Fabrication de pièces sur commande.

Toutes les réparations sont garanties.

Fourniture en fer de formes pour cordonniers.

Inspection et réparation de machines à coudre à Fumoir ...

L.S.L.

Prenez AVIS !

Que cette loterie est la seule qui d'un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE !

LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

FERA A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 17 JUIN 1884,

UN

TIRAGE EXTRAORDINAIRE,

CLASSE F,

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE, ET DU

GEN JUBAL A. EARLY,

DE LA VIRGINIE

PAS DE REDUCTION !
Pas d'ajournement !

PLUS D'UN DEMI-MILLION

de Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS

PAYES EN PLEIN.

UN GROS LOT DE...... $150,000

UN GROS LOT DE...... 50,000

UN GROS LOT DE...... 20,000

2,279 Lots, montant en tout à

$522,500.

Le tirage commencera positivement

A ONZE HEURES A. M.,

A

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

Dans la matinée du

MARDI, 17 JUIN 1884,

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $10 le Billet,

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de $150,000..		$150,000
1 .. .. de	50,000..	50,000
1 Lot de....	20,000..	20,000
2 Lots de....	10,000..	20,000
4 Lots de....	5,000..	20,000
20 Lots de....	1,000..	20,000
50 Lots de....	500..	25,000
100 Lots de....	300..	30,000
200 Lots de....	200..	40,000
600 Lots de....	100..	60,000
1000 Lots de....	10..	100,000

PRIX D'APPROXIMATIONS

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $150,000 soit.......... 20,000

100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit.......... 10,000

100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $20,000 soit.......... 7,500

2,279 Lots s'élevant à........$522,500

CERTIFICAT.

"Nous déclarons, par les présentes, que présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard

J. A. Early

BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE

loterie de l'Etat de la Louisiane

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Note à l'ordre de l'American Express, change de New York, ou traite sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus)

Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans. Lne.

Adresser les lettres enregistrées et faire) mandats sur la poste (money orders) payables à

New-Orleans National Bank

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Mme Ellen Corcoran, veuve, etc., vs. Andrew Schmidt, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,211—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 28 juin 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Philip, Première, Locust (anciennement Soto) et Magnolia (anciennement Mannsel). La dite portion de terre est désignée par la lettre B sur un plan de voyer, fait par Louis H. Pilié, député voyer, en date du 26 janvier 1883 et conformément au dit plan. La dite portion de terre mesure comme suit: commençant à une distance de quarante-sept pieds quatre pouces de l'angle de l'intersection des rues Locust et Philip, elle a soixante-six pieds deux pouces de face à la rue Philip sur une profondeur de quatre-vingt-onze pieds huit pouces, entre lignes parallèles; la dite portion de terre est composée de tous les lots originaux désignés par les numéros trois et quatre et d'une partie du lot numéro deux, comme référence au dit plan annexé à un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire en cette ville, le 22me jour de juillet 1881.

La propriété ci-dessus est la même qui a été transférée au bureau des transferts et donnée en paiement au défendeur dans cette affaire par John Untereiner, conformément à un acte passé pardevant Charles G. Audry, notaire, le 5 mars 1883.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

28mai—4, 11, 18, 25, 28 juin.

Aristide Delvaille vs. Emile F. Schmid.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,431—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et avec le consentement des parties intéressées, je procéderai à la vente, à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le JEUDI, 29 mai 1884, à 10 1/2 heures a. m., des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Le tout et principalement le contenu et les installations, etc, de la buvette et salon de bière que contiennent les lieux No 44 de la rue St Charles, ensemble avec tous les meubles et effets mobiliers, etc, que contiennent les dits lieux, le tout conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

2° Tous droits d'occupation des lieux ci-dessus mentionnés, servant comme buvette et salon de bière jusqu'au 30 septembre 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

25 mai—25,27,28 29

Succession de Edwin Hughes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 10,828.—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, le 28 mai 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Onze lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Pitt, Bordeaux, Prytania et Valence, et désignés par les numéros trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze et treize, sur un plan dressé par C. A. Hedin, architecte, en date du 11 février 1853, et déposé en l'étude de T. O. Stark, anciennement notaire en cette ville. Les dits lots mesurent comme suit, à savoir: Les dits lots numéros trois et quatre se touchent et mesurent chacun trente-trois pieds de face à la rue Prytania sur une profondeur entre lignes parallèles de cent pieds. Les lots numéros cinq, six, sept et huit se touchent aussi et mesurent chacun trente-trois pieds six pouces de face à la rue Prytania sur une profondeur semblable et entre lignes parallèles de cent pieds. Le lot numéro huit forme une des encoignures des rues Prytania et Bordeaux et les lots numéros neuf, dix, onze, douze et treize se touchent et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Pitt sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles. Le lot numéro neuf forme l'encoignure des rues Pitt et Bordeaux.

2° Quatre lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés par les numéros six, sept, huit et dix de l'îlet No 44, compris entre les rues Coliseé, anciennement Pisquemine, Perrier, Seicastle et Dufossat, et mesurent chacun trente-deux pieds de face à la rue Coliseé sur une profondeur de cent-un pieds entre lignes parallèles.

3° Six lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés par les numéros treize, quatorze, quinze, seize, dix sept et dix-huit de l'îlet numéro vingt-sept, compris entre les rues Camp, Magazine, Bélcastle et Dufossat, et mesurent comme suit, à savoir: Le lot numéro treize mesure trente pieds neuf pouces de face à la rue Dufossat, sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles. Les lots numéros quatorze, quinze, seize, dix sept et dix huit mesurent chacun trente pieds de face à la rue Camp, sur une profondeur de cent cinq pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

26 avril—3,10,17,24,28 mai

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. William Frerot et Mme Veuve William Frerot, William Alfred Frerot, Fannie Frerot et Frederick George Frerot, possesseurs actuels.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,271—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et les Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 7 juin 1884, à midi, de la propriété et dépendances ci-après décrites, ensemble avec soixante-dix actions du fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, maintenant réduit à soixante-six actions des dits fonds hypothécaire sot annexées, à savoir—

Un certain terrain, situé dans le faubourg Delord, marqué numéro dix-huit sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, en date du 20me jour de décembre 1828, et annexé à un acte passé pardevant Félix De Armas, notaire, en date du 30 janvier 1829.

Le dit terrain mesure, au pied français, cinquante-et-un pieds sur la rue appelée le Cours des Tritons, cent trente pieds et deux tiers d'un pouce sur la ligne qui le divise du lot numéro dix-sept (17), cent quinze pieds onze pouces et un tiers sur la ligne qui le divise du lot numéro dix-neuf (19), et cinquante-et-un pieds et un pouce dans le fond tel que le dit lot de terre est désigné sur le plan ci-dessus mentionné; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—L'acquéreur fournira un billet d'action pour la somme de deux cent dix dollars ($210), échéant le premier jour d'octobre 1884 et renouvelable, conformément à la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et la balance comptant. L'acquéreur assumera toutes les obligations et les responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane; le billet d'action ainsi fourni devra être identifié avec l'acte hypothécaire de Stanford W. Waters en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, passé pardevant Théodule Seghers, notaire en cette ville, le 24 septembre 1838, avec l'acte de vente du shérif en cette affaire.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

7mai—7 14 21 28 juin4 7

Succession de Peter O.Kernbeck.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans —No 11,077 —En vertu d'un ordre de vente, en date du 23 mai 1884, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères, sur les lieux ci après désignés, VENDREDI, 6 juin 1884, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un lot de meubles et autres effets mobiliers, etc., sur les lieux No 503 de la rue Dumaine, entre celles Broad et White, et conformément à un inventaire déposé dans l'affaire ci-dessus.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

25mai—25 27 31 juin6

Voss Bros vs Forcheimer Bros.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9468—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasins entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 17 juin 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, située dans le Sixième District de cette ville, désignée sur le plan comme lot No 18 de l'îlet No 27, le dit îlet est borné par les rues Magazine, Camp, Constantinople et Marengo, et le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Constantinople sur une profondeur de cent-vingt pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

17 mai—17,24,31—7,14,17 juin

G. Mappe vs F. G. Chamberlain.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1318—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI 31 mai 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ci-connu comme le lot numéro deux dans l'îlet numéro seize, borné par les rues Gasquet, Robertson, Canal et Villeré, conformément à un plan dressé par Pilié et Springbet, voyers, le 24ème jour de juillet 1838, annexé à un acte du 5 octobre 1839, passé pardevant D. L. McKay, anciennement notaire, acquis par Frederick G. Chamberlain de David Coltie, par acte pardevant Andrew Hero Jr, notaire, en date du 11 octobre 1877. Ledit acte d'acquisition est enregistré au bureau des transferts, livre No 110, et mesure trente pieds de face à la rue Gasquet sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

29 avril—29,6,13,20,27,31 mai

Compagnie d'assurance Hibernia de la Nouvelle-Orléans vs. Ezekiel John Ellis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,019 —En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le VENDREDI, 20 juin 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain îlet de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par le numéro soixante-treize à Hurstville, et borné par les Avenues St Charles et Nashville et les rues Cornelius et Arabelle, sur un plan de B Buisson, en date du 17 mars 1837, déposé en l'étude de E. Barnett, anciennement notaire en cette ville. Le dit îlet mesure deux cent quarante-trois pieds quatre pouces de face à l'Avenue St-Charles, quatre cent vingt-six pieds quatre pouces sur la rue Arabella, deux cent quarante pieds de face à la rue Cornelius et trois cent soixante-dix-sept pieds huit pouces de face à l'Avenue Nashville.

Etant la même propriété acquise par le défendeur dans cette affaire de James E Zunts, par acte pardevant W H Pascoe, notaire, le 19 juillet 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans

VENTES A L'ENCAN.

VENTES PAR LE SHERIF

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Françoise Delphine Enoul Livaudais et (Pierre S Wiltz Jr., administrateur par public, en possession actuelle)

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9770—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 28 juin 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur la rue Cascacalvo, entre Union et Français. Le dit lot mesure au pied français, 30 pieds de face à la rue Casacalvo, 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles, borné sur un côté par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à F. D'Hémécourt, et sur l'autre côté par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à Jean Baptiste Azaretto.

Ensemble avec trente-trois actions maintenant réduites à trente-et-une actions du fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, y attachées

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—L'acquéreur fournira un billet d'action pour la somme de soixante-deux piastres ($62) échéant le 1er mars 1885 et renouvelable selon la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et la balance comptant. L'acquéreur assumera toutes les obligations et les responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le billet d'action ainsi fourni devra être identifié avec l'acte hypothécaire de Françoise Delphine Enoul Livaudais en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, passé le 28 septembre 1836, avec l'acte du shérif dans cette affaire.

THOMAS DUFFY.
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

27 mai—27—3,10,17,24,28 juin.

Succession de Christian Haindel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1160—En vertu d'un writ de fieri facias contre Louis Haindel, tuteur datif des mineurs dans cette affaire et en faveur du plaignant (in re) Martin Haindel, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 24 juin 1884, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain terrain numéro quatorze, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet numéro dix-neuf borné par les rues Joséphine, St André, Laurel et Live Oak; le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Laurel sur une profondeur de cent pieds.

2° La moitié indivise d'un certain terrain suméro treize, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No. 48, borné par les rues Sixième, Septième, Laurel et Live Oak; le dit lot mesure trente-trois pieds de face à la rue Sixième sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds.

3° La moitié indivise d'un certain terrain avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet numéro quarante-sept borné par les rues Septième, Huitième, Laurel et Live Oak; le dit lot mesure vingt-six pieds de face à la rue Septième sur une profondeur de trente-six pieds entre lignes parallèles, et à cette distance de la rue Septième le dit lot se rétrécit en largeur, entre lignes parallèles, quatre-vingt neuf pieds à la ligne du fond où il mesure seize pieds de largeur, d'après un plan de Mosinauen en date du 4 mai 1844, déposé en l'étude de L. Hermann, ci-devant notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

22mai—29—5 juin 12 19 24

New Orleans Insurance Association versus James A. Jordan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 11,448.—(Transféré de l'ancienne Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, No 8,268.)—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasins, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI 25 juin 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Piauche, Ierec, Villeré et Columbus et désignés par les numéros un et deux sur un plan annexé à un acte passé pardevant G. LeGardeur Jr, notaire, le 7 septembre 1871, conformément au dit plan les dits deux lots mesurent, au pied américain, comme suit, à savoir: Le lot numéro deux a trente pieds de face à la rue Kerlerec sur une profondeur de cent soixante-sept pieds quatre pouces et cinq lignes sur la ligne vers la rue Villeré, cent soixante pieds cinq pouces et six lignes de profondeur sur la ligne de division du lot numéro un, et vingt-neuf pieds quatre pouces et trois lignes de largeur dans le fond. Le lot numéro un touche au lot ci-dessus décrit, et mesure trente pieds au pouce et sept lignes de face à la rue Kerlerec, cent soixante pieds cinq pouces et six lignes de profondeur sur la ligne de division du lot numéro deux, cent cinquante-cinq pieds onze pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne de l'autre côté et vingt-neuf pieds quatre pouces et trois lignes de largeur dans le fond.

Etant la même propriété acquise par le défendeur dans cette affaire de E. B. Miotos, par acte passé pardevant G. LeGardeur, Jr, notaire, le 7 septembre 1871.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

24 mai—24,31—juin 7,14,21,25

Chas Lafitte versus Rév. Jeremiah Blackstone, comme représentant de la Second Free Will Baptist Church.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nlle-Orléans—No 4050—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magasins, entre la rue Gravier et l'Allée Natchez, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 14 juin 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Marigny, Urquhart, Moralès et Mandeville, mesurant trente deux pieds de face à la rue Urquhart sur une profondeur de cent soixante pieds ou environ; faisant une portion du lot de terre désigné par le numéro onze sur un plan dressé par J. Pilié, voyer, en date du 11 avril 1815 et attaché à un acte du 23 août 1835, pardevant T. Seghers, anciennement notaire en cette ville. Le dit lot de terre est borné sur le côté le plus près de la rue Mandeville par la balance du lot numéro onze.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

13 mai—13,20,27—juin 3 10.14

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de F. G. Moyle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 6,996— Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par C. J. Leveque et W. J. Hodgson, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

28mai—29 1 6 juin.

Succession de John Machine.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,475—Division—Attendu que P. S. Wiltz Jr., administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Machino, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

28 mai—28—16 juin

Succession de Auguste Valière Crouséilles.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,212—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Emile Garnier, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

23 mai—23 27 1 juin

Succession de Mme Charlotte Pilet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,441.—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par L. L. Levy et Joseph Mighell, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

22 mai—22,27,31

Pilcher Brothers et William et Charles H. Pilcher vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 10,793—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de Pilcher Brothers et William et Charles H. Pilcher et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Louis Grunewald, syndic en cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

21 mai—21 25 30

Succession de Maurice Veit.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 9,808—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont avoir) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz Jr. exécuteur testamentaire datif de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,

JAMES T. CLARK, Greffier.

24 mai—24,28, 1erjuin

Succession de Louis Emile Martin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4497 — Division —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par James Moulton, tuteur des mineurs de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR GIRARDEY & MACON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage en bois et vaste terrain dans le Quatrième District.

Dans l'affaire de Heinrich Arbiter et als vs Barbara Nuss.

No 11,258—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. Girardey, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 28 juin 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu d'un jugement rendu le 20 mai 1884, et signé le 24 mai 1884, par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec tous les droits, voies et servitudes y attachés et y appartenant en quelque sorte, et situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annunciation, Laurel, Jackson et Joséphine, mesurant d'après un plan de L. Riezenstein, voyer, en date du 8 septembre 1883, 21 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Annunciation, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant une résidence en bois, à un étage, désignée par le No 401 rue Annunciation.

Termes et conditions—Un tiers comptant et la portion à crédit à un et deux ans en billets spécialement garantis par hypothèque et privilège du vendeur, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à paiement final, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer la collection, les améliorations seront tenues assurées et la police transférée au porteur des billets, et l'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1884 en sus du prix de la vente. Dix pour cent du prix d'acquisition, comptant, seront requis de l'acquéreur au moment de la vente.

Acte de vente pardevant W. B. Whitaker, notaire aux frais des acquéreurs.

28 mai—28,31,7,14 21 28 juin

Propriété rémunérative.

Maison à deux corps de logis, rue Marais.

Entre Bienville et Conti.

PAR GIRARDEY & MACON—Encanteurs—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 21 mai 1884, à midi, à la Bourse d'encan St. Charles, il sera vendu.

La jolie et confortable résidence (cottage) en bois, avec mansarde, désignée par les Nos. 72 et 74 rue Marais, dans l'îlet borné par les rues Marais, Tremé, Bienville et Conti.

Le terrain mesure 31 pieds 8 pouces de face sur 112 pieds de profondeur. Chaque corps de logis contient cinq chambres, en sus de la cuisine qui est séparée du corps principal de logis. La propriété est louée à raison de $34 par mois sans bail.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, le reste à un crédit de 1 et 2 ans pour billets spécialement garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, portant les clauses usuelles de 8 pour cent par an d'intérêt, 5 pour cent honoraires d'avocat, transfert de la police d'assurance; les acquéreurs devront assumer les taxes dues et exigibles en 1884, en sus du prix de la vente, et paieront 10 pour cent au comptant sur le prix de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Octave de Armas notaire, aux frais de l'acquéreur.

22mai—à la vente.

Avis aux Créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Wm Spreen Co., vs. leurs créanciers. } No 11,436. Cour Civile de District Division D.

ORDRE DE COUR—Il est ordonné que la cession soit faite par l'insolvable raison sociale Wm Spreen & Co., soit acceptée au profit de leurs créanciers. Qu'une assemblée des créanciers de l'insolvable raison sociale soit appelée LUNDI, le 2ème jour de juin 1884, au bureau de E. J. Blanchard, un notaire en cette ville, comme il est prescrit par la loi, et que J. H. Ferguson, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que toutes procédures contre la dite raison sociale et contre ses biens soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 21 mai 1884

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

22 mai—3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

Lewis F. Dow vs. Ses créanciers. } No 11,240. Division E.

ORDRE DE COUR.

Que cette pétition supplémentaire soit enregistrée et la cession de biens du pétitionnaire Lewis F. Dow soit acceptée par la Cour au profit de ses créanciers. Il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Wm H. Seymour, notaire, en cette ville, SAMEDI, 31 mai 1884, à 11 heures du matin, pour délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et élire un syndic. En attendant, toutes procédures judiciaires contre sa personne et ses biens seront suspendues.

Nouvelle-Orléans 19 mai 1884

(signé) HENRY L. LAZARUS Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

21 mai—3 fois en 10 jours

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 9805.

H. Palchoux versus ses créanciers

Aux créanciers de H. Palchoux et à toutes autres personnes intéressées.

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créancier dans cette cause, au bureau de Chas T. Soniat Esq, un notaire, le 26ème jour de mai 1884, à 11 heures du matin, pour délibérer sur les affaires dudit H. Palchoux et élire un syndic.

Par ordre des Honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe, N. H. Rightor, Henry L. Lazarus, juges de ladite Cour.

Nlle Orléans, ce 6e jour de mai 1884.

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

13 mai—3f

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 11,2..

Louis Sherman vs. ses créanciers.

Aux créanciers de Louis Sherman et à toutes autres personnes intéressées.

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créancier dans cette cause, au bureau de Paul Rensch, Esq., un notaire le 3ème jour de juin 1884, à 11 heures du matin, pour délibérer sur les affaires du dit Louis Sherman et pour nommer un syndic.

Par ordre des Honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe, N. H. Rightor, Henry L. Lazarus, Juges de la dite Cour.

Nlle-Orléans, ce 3ème jour de mai 1884.

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier

22 mai—3f en 10j

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

John J. McGinnis vs. Ses Créanciers. } No 11.348, Division A.

ORDRE DE COUR—Que la cession de la propriété du pétitionnaire John J. McGinnis soit et est acceptée par la Cour au profit de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée de ses créanciers soit tenue et convoquée pardevant Charles Rolls, Esq., notaire, le 11ème jour de juin 1884, à 11 heures A. M., pour délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et élire un syndic, et dans l'intervalle que toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété du dit John J. McGinnis soient suspendues.

Il est en outre ordonné que Bernard Titche, Esq, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nlle-Orléans, 9 mai 1884.

(Signé) A. L. TISSOT, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

11mai—3f

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

H. Loubat, vs. Ses Créanciers. } No 10,969. Division C.

Ordre de Cour—

Aux créanciers du dit Hilaire Loubat et toutes les autres personnes intéressées;

Vous êtes par le présent avis requis d'assister à une réunion des créanciers du dit Hilaire Loubat qui aura lieu pardevant John L. Lareche, Esq, notaire en cette ville, le Jeudi, 5 de juin 1884, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires du dit Hilaire Loubet, élire un syndic et dans l'intervalle que toutes les procédures judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 30 avril 1884.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

JAS. D. RANKIN, Dy Greffier.

4 mai—3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Munroe et Casey vs. leurs créanciers. } No 11,268, Cour Civile de District, Division C.

ORDRE DE COUR—La cession des biens des pétitionnaires, sous la raison sociale de Munroe & Casey, composée de Simon F. Munroe et John Casey, est, par le présent avis, acceptée par la Cour au profit de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu, pardevant Andrew Hero Jr., notaire, LUNDI, le 2me jour de juin 1884 à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires et choisir un syndic, et que, dans l'intervalle, toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits insolvables, la raison sociale de Munroe & Casey, soient suspendues, et que J. H. Ferguson, Esq, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nlle-Orléans, 29 avril 1884.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

1mai—1 15 22 juin2

George T. Lathrop vs. Ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8863—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de George T. Lathrop et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par E. H. Levy syndic provisoire dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

22 mai—22 27 31

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

P. E. Sarrazin & Krebs et P. E Sarrazin & Armand D. Krebs, individuellement, vs. Leurs créanciers. } No 11,254, Division D.

ORDRE DE COUR—La cession de la propriété des pétitionnaires de la raison sociale de P. E. Sarrazin & Krebs, et Pierre E. Sarrazin et Armand D. Krebs, individuellement et comme membres de la dite raison sociale, est acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée de leurs dits créanciers ait lieu et soit convoquée pardevant Charles Rolls, Esq., notaire, SAMEDI, le 31e jour de mai 1884, à 11 heures A. M., dans le but de prendre en considération les affaires des dits pétitionnaires, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits P. E. Sarrazin & Krebs et Pierre E. Sarrazin et Armand D. Krebs soient suspendues, et que N. Vignaud, Esq, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nlle-Orléans, 28 avril 1884

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

29 avril—3f en 10 jrs

VENTES A L'ENCAN'

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles nouveaux.

Un grand assortiment de meubles de chambres à coucher, garde-robe, lit à la Victoria, bureau de toilette, jeux de chaises en rotin et en bois, glace, cadres à ressorts, articles de toilette, etc., etc.

Dans l'affaire de Wm Spreen & Co. vs. ses créanciers

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 11,436.

EN vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 26 mai 1884, je procéderai à l'encan LUNDI, le 9 juin 1884 à 10 1/2 heures du matin au No 606 rue Magasins, entre St André et Joséphine—Le contenu du dit magasin de meubles.

Conditions—Comptant sur les lieux.

JULES A. A. ROUSSEAU,
Encanteur.

28 mai—28—6 9 juin

PAR JAS. P. GUINAULT

Résidence en bois à étage à deux corps de logis sur l'Avenue de la Louisiane dans un charmant voisinage.

Blanche Beebe vs. Estelle Beebe et al. No 9,410.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

Vente pour effectuer un partage.

PAR JAS P. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 28 juin 1884, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu le 24 mars 1884 et signé le 4 avril 1884. La propriété suivante, savoir:

Trois lots de terre ainsi que les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet renfermé par l'Avenue de la Louisiane, et les rues Toledano, Coliseé et Prytanée, désignés par les Nos. 8, 9 et 10 de l'îlet No 17, lesquels trois lots de terre mesurent ensemble 96 pieds de face à l'Avenue de la Louisiane sur 128 pieds de profondeur. Les bâtisses et améliorations qui en dépendent consistent en une maison de résidence en bois à étage à deux corps de logis couverte en ardoises, construite à distance de la rue et ayant véranda sur le devant et galerie sur les côtés, chaque corps de logis renferme salon double, salle à manger, office, cuisine, lieux d'aisance et cabinet au rez-de-chaussée et en dessus, quatre chambres à l'étage supérieur de la maison, chambre à bain, un grand hangar couvert en ardoises ayant quatre chambres, d'autres termes, cour carrelée, etc., etc. Le tout d'après le plan qui sera exhibé à la Bourse.

Conditions: Un tiers comptant et la balance à un crédit de 1 et 2 ans, en billets divisés par coupons à la convenance des héritiers, garantis par hypothèque et portant 8 0/0 d'intérêt de date jusqu'à parfait paiement. La propriété devra être maintenue assurée et la police d'assurance transférée jusqu'au paiement définitif des billets. L'acte de vente devra contenir la clause de 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des dits billets ainsi que se soumettre à toutes les clauses de sécurité d'usage. L'acheteur assumera en sus du prix d'adjudication, les taxes d'Etat et de ville dues et exigibles en 1884.

Acte de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé de l'acquéreur sur le prix d'adjudication pour garantir la vente.

27 mai—27,31—juin 7,14,21 et 28

Belles vaches laitières.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—JEUDI, 29 mai 1884, il sera vendu à 11 heures du matin, sur le chemin de la métairie, en face du Parc, près du café de Jean Marie Faux.

La vacherie de M. Jean Miramon, comprenant—

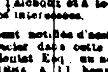

35 belles vaches laitières, 25 avec de jeunes veaux et les autres sur le point de vêler.

2 taureaux, 1 cheval et 1 charrette à lait.

Aussi—18 cochons.

Conditions—Jusqu'à $50 comptant, de $50 à $100 trois mois, et au-dessus de $100, six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur. 27mai—

Placement avantageux.

Vente positive pour cause de départ d'une jolie résidence en briques divisée en deux corps de logis, rue Orléans Nos 129 et 131, près du Marché Tremé et de la Place d'Armes.

Deux jolies petites résidences rue St-Pierre, Nos 171 et 173 entre les rues St-Claude et Tremé.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur. Bureau Bienville et Passage de la Bourse. SAMEDI, 31 mai 1884, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'encan de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles—

Trois lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, désignés par les lots A, B, C, dans l'îlet compris entre les rues Orléans, St-Pierre, St-Claude et Tremé.

Le lot A mesure 45 pieds 6 pouces de face à la rue Orléans sur 75 pieds 6 pouces de profondeur. Ensemble, une jolie résidence en briques, divisée en deux corps de logis, ayant huit chambres, dont quatre dans la mansarde, cabinets, galeries fermées derrière et deux cabinets. Cuisine haute en briques de quatre chambres, cour carrelée, citerne, hydrant à chaque locataire, lieux d'aisance, etc., etc. Gas dans la maison principale. Le tout loué $46 par mois.

Les lots B et C mesurent, chacun, 23 pieds 2 pouces de face à la rue St-Pierre sur 40 pieds 6 pouces de profondeur. Les bâtisses sur les lots B et C consistent en une maison en bois couverte en ardoises, en très bon état, ayant deux chambres, cuisine, lieux d'aisance, citerne, etc. Louées chacune $10 par mois.

Voir les plans exposés à la Bourse.

Conditions—1/3 comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant hypothèque et huit pour cent d'intérêt par an de date, avec toutes les clauses pénales d'usage. Les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1884 seront à la charge des acquéreurs, en sus du prix de vente.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acquéreurs sur le prix d'adjudication, afin de garantir la vente.

Actes de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais des acquéreurs. 24mai—

Succession de J. B. Trescazes.

Propriétés situées dans le Premier, Second et Sixième Districts.

Deux propriétés rue Philippe, entre les rues St-Denis et St-Patrick, Nos 400 et 404.

Deux lots de terre avec bâtisses formant encoignure aux rues General Taylor et Annunciation

Trois petites résidences rue St-Pierre, Nos. 299, 307 et 310.

21 actions de la compagnie des Water Works.

20 actions de la compagnie d'assurance de l'Association de la Nouvelle-Orléans.

Un billet de $10 de l'Union Française payable à dix ans de date et portant cinq pour cent d'intérêt.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur—Bureaux Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 31 mai 1884, il sera vendu à midi, à la Bourse d'encan de l'Hôtel St. Charles, rue St. Charles, au plus offrant et dernier enchérisseur, les propriétés suivantes, savoir:

Premier District.

1° Deux lots de terre dans l'îlet compris entre les rues Philippe, St Denis, St-Patrick et Première, désignés par les lettres A. et B.

Le lot A mesure 40 pieds de face à la rue Philippe sur 91 pieds 8 pouces de profondeur. Ensemble une maison double en bois divisée en deux corps de logis, ayant galerie sur la façade, quatre chambres, hangar, citerne, lieux d'aisance, etc.

Le lot B mesure 40 pieds 1 pouce de face à la rue Philippe sur 91 pieds 8 pouces de profondeur. Ensemble une maison double en bois couverte en ardoises, ayant quatre chambres, hangar, citerne, lieux d'aisance, etc., etc.

Sixième District.

2° Deux lots de terre formant encoignure aux rues General Taylor et Annunciation, lesquels lots de terre mesurent ensemble 58 pieds 10 pouces de face à la rue Annunciation sur une profondeur et façade à la rue General Taylor de 130 pieds. Ensemble une maison en bois ayant quatre chambres, un grand hangar, citerne, lieux d'aisance, etc., etc.

Second District.

3° Un lot de terre dans l'îlet compris entre les rues St-Pierre, Orléans, Derbigny et Roman, mesurant 27 pieds de face à la rue St-Pierre sur 57 pieds 2 pouces 7 lignes de profondeur. Ensemble une maison en bois couverte en ardoises ayant quatre chambres, cuisine haute de quatre pièces, cour carrelée, citerne, lieux d'aisance, etc.

4° Un lot de terre situé dans le même îlet que la propriété ci dessus décrite, mesurant 27 pieds de face à la rue St-Pierre, sur 57 pieds 2 pouces et 7 lignes de profondeur. Ensemble une maison en bois couverte en ardoises ayant deux chambres, cuisine double, citerne, hangar, etc. etc.

5° Un lot de terre, situé dans l'îlet borné par les rues St Pierre, Promenade Carondelet, Derbigny et Roman, lequel lot mesure 27 pieds de face à la rue St Pierre, sur 103 pieds 9 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 7, 109 pieds 9 pouces 6 lignes sur la ligne opposée et 27 pieds 4 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Ensemble une maison en bois couverte en ardoises, ayant deux chambres, un cabinet, galerie derrière et hangar à laver, cuisine double, hangar, deux citernes, lieux d'aisance, etc. Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.

Actions.

21 actions de $100 chaque de la Compagnie des Water Works.

20 actions de $30 chaque de la Compagnie d'Assurance de l'Association de la Nouvelle-Orléans.

Un billet de $10 de l'Union Française, payable dix ans après date, (1er janvier 1892) portant 5 pour cent d'intérêt de date à échéance.

Conditions—Pour les actions, comptant, sur les lieux avant le transfert.

Pour les propriétés—Un tiers ou davantage comptant, et la balance à un et deux ans de crédit, en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date, avec toutes les clauses pénales d'usage.

Les acquéreurs assumeront, en sus du prix de vente, les taxes d'Etat et de ville, payables en 1884.

Actes de vente pardevant Amédée Ducatel, notaire, aux frais des acquéreurs.

Un dépôt de 10 0/0 comptant sera exigé des acheteurs sur le prix d'adjudication afin de garantir la vente.

21 mai—21 24 27 29 31

Terrain d'encoignure, faisant face au Lac Ponchartrain et près de l'Hotel Washington.

"Succession de John Scanlon."

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 21 juin 1884, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'encan de l'Hotel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 14 mai 1884.

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans la ville de Milneburg, paroisse d'Orléans; Lequel lot de terre forme encoignure aux rues Français et Columbia, mesurant mesure française 30 pieds de face à la rue Columbia sur une profondeur et façade à la rue des Français de 120 pieds.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Octave de Armas, notaire aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes d'état et de ville dues en 1884.

20 mai 20 27 juin 7 14 21

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETES DANS LE TROISIEME DISTRICT

Le Stonewall Jackson Hall,

rue des Champs-Elysées.

Terrain de valeur

à l'arrière de la rue Decatur.

Maison-cottage en bois

avec deux terrains rue Musique.

Le cottage à double corps de logis,

No 541 rue Bourbon, près Claiborne.

La maison-cottage en bois,

avec deux terrains rue Derbigny.

Un cottage à double corps de logis

touchant à cette dernière propriété.

Un cottage en bois et pharmacie,

vis-à-vis le marché St-Bernard, Rue Claiborne.

Succession de LOUIS FIX, décédé.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

A trois ans de crédit.—A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureaux 13 rue Carondelet—SAMEDI, 31 mai 1884, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division E, daté du 26 avril 1884, Docket No 10 668, pour compte de la succession de Louis Fix, décédé, il sera vendu à l'encan:

Propriété dans le Troisième District.

L'ancien United-States Hotel, maintenant Stonewall Jackson Hall, rue des Champs-Elyse es.

1° Un certain lot de terre de valeur, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Champs-Elysées, Marigny, Chartres et Decatur, mesurant 40 pieds 11 pouces de face à la rue des Champs-Elysées sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces.

Les améliorations consistent en la bâtisse en briques à trois étages, avec vérandahs en fer, connue sous le nom de Stonewall Jackson Hall, et autrefois sous celui de United States Hotel, occupée par Mme Caldwell, ayant un vaste magasin au rez-de-chaussée, une salle de bal et une salle de réunion au premier, cinq grandes chambres avec vestibules au second, avec une bâtisse en briques à deux étages dans le fond ayant sept chambres, —aussi grande cour, citerne hydrant, lieux d'aisance, écuries au fond et appentis à gaz partout.

Cette propriété est fort convenable pour servir de lieu de réunion aux sociétés ou loges. Elle se trouve en face du dépôt du chemin de fer de Pontchartrain, à un îlet du ferry du chemin de fer Morgan-Texas, à deux îlets seulement de l'Hôtel des Monnaies des Etats-Unis, et à six îlets du marché français.

2° Un autre lot de terre, avec les hangars et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et le même îlet que la propriété ci dessus de rite et la touchant dans le fond, ce terrain mesure 27 pieds 10 pouces de face à la rue Decatur sur une profondeur de 70 pieds 4 pouces 4 lignes.

3° Deux lots de terre dans la rue Musique, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district, dans l'îlet No 150, borné par les rues Musique, Gired, Urquhart et Des Arts, désignés par les Nos 23 et 24, lesquels se touchent et mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Musique sur une profondeur de 120 pieds.

Les améliorations consistent en une maison-cottage en bois composée de deux chambres, avec cuisine, cuve, lieux d'aisance, etc. et un joli potager. Un des terrains est vague; c'est un bon endroit pour bâtir, le site n'étant éloigné que d'un demi-îlet de la station des chars de la rue Claiborne.

Propriété dans la rue Bourbon.

4° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district, dans l'îlet borné par les rues Bourbon (autrefois Bagatelle), Robertson (autrefois St. Jean Baptiste), Claiborne et St. Antoine, désigné comme le No 3 et mesurant 30 pieds 0 pouces de face à la rue Bourbon sur une profondeur de 110 pieds.

Les améliorations consistent en un cottage à double corps de logis, connu comme le No 541 rue Bourbon, ayant deux chambres avec cuisine de chaque côté, cuves, puits, etc. La propriété est dans le voisinage des chars de la rue Claiborne.

Propriété dans la rue Derbigny.

5° Deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet No 27, borné par les rues Derbigny (autrefois Prosper), Claiborne, St. Antoine et Annette, désignés par les lettres A et B, ils se touchent et mesurent chacun 31 pieds 7 pouces 5 lignes de face à la rue Derbigny sur une profondeur de 139 pieds 10 pouces 2 lignes.

Les améliorations consistent en un cottage en bois ayant trois chambres avec cave et galeries, un des lots est vague et est très convenable pour y bâtir, n'étant éloigné que d'un îlet du City Railroad.

DANS LE MEME ILET.

6° Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et le même îlet que la propriété ci-dessus décrite et désigné par la lettre H. Il mesure environ 32 pieds 0 lignes de face à la rue Derbigny sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces 2 lignes.

Les améliorations consistent en une maison en bois à double corps de logis, ayant deux chambres, avec cuisine de chaque côté, cuve etc. La propriété n'est qu'à deux îlets du City Railroad.

Propriété dans la rue Claiborne.

7° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Derbigny, Labarre et Lapeyrouse, désigné par le No 7, et mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Claiborne sur une profondeur d'environ 156 pieds 6 lignes.

Le mesurage ci-dessus de toutes les propriétés est plus ou moins entre lignes parallèles et de mesure américaine, conformément aux plans que l'on peut voir au lieu de la vente.

Les améliorations du lot décrit dans le paragraphe No 7 consistent en une maison en bois à un étage, avec vestibule, hangar et entourage, elle est occupée par une pharmacie. La maison a cinq chambres, avec cuisine dans le fond, cuve, lieux d'aisance, etc., elle est située vis-à-vis le Marché St Bernard et la propriété est connue comme celle de M. L. N. De Quervy. Une double voie de chemin de fer se passe devant la propriété.

Conditions — Un tiers ou plus comptant, et le reste à un, deux et trois ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente, les billets seront garantis par hypothèque spéciale et le privilège du vendeur. Les propriétés devront être assurées pour leur pleine valeur et les polices transférées au vendeur. Un intérêt de 5 pour cent est stipulé pour payer les frais d'avocats et autres dépenses en cas de poursuites judiciaires, et toutes les autres garanties ordinaires devront être fournies. Les acquéreurs assumeront, en outre du prix d'adjudication le paiement des taxes dues et exigibles en 1884, et auront à faire un dépôt au comptant de 10 pour cent au moment de la vente.

Actes de vente pardevant John R. Legier, notaire, aux frais des acquéreurs.

29 avril—29—4, 11, 18, 25 au 31.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacement de choix pour bâtir.

Près du Parc Supérieur de la ville, à un îlet au-dessus de la Bâtisse de l'Exposition, rue Magazine.

Succession de Robert Moores et de Cora A. Moores, son épouse.

Dossier No 9784—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente à l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 7 juin 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine entre Gravier et Natchez, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D datée le 18 janvier 1884. Dossier No 9784, dans l'affaire des successions de Robert Moores et de sa femme, Cora A. Moores, née Cewand, tous deux décédés, consolidées, il sera vendu à l'encan—

Un certain terrain avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 17, borné par les rues Chestnut Market, Magazine ou Fouché et Broadway, (anciennement South Market), désigné comme lot No 1, et mesurant 22 pieds de face sur chacune des rues Chestnut et Broadway, sur une profondeur et façade sur la rue Fouché ou Magasine de 210 pieds et formant les encoignures des rues Chestnut et Fouché et de Broadway et Fouché, et faisant face sur chacune des dites trois rues. La rue Fouché est la continuation de la rue Magasine, et cet emplacement est définitivement choisi pour les bâtisses de l'Exposition qui se trouvent immédiatement en face de ces terrains et près du Parc Supérieur et offre une rare chance pour bâtir une pension en ce lieu.

Conditions: comptant en passant la vente; 10 pour cent seront payés comptant sur les lieux pour lier la vente.

Acte de vente pardevant John G. Eustis notaire, aux frais de l'acquéreur et qui assumera les taxes dues et exigibles en 1884, en sus de son adjudication.

6 mai—4 11 18 25 31 juin 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux cottages doubles à Alger, sur la rue Alix, entre Olivier et Valette.

Succession d Edward Cahill, décédé.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No. 10,980.

à l'encan au comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureaux No. 13 rue Carondelet—LUNDI, 26 mai 1884 à midi, à la Bourse Barrell's Ferry, près du débarcadère des ferrys du premier et second districts, à Alger, Cinquième District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 24 avril 1884, dans l'affaire de la succession d'Edward Cahill, décédé, dossier No. 10,980, il sera vendu à l'encan—

Deux terrains de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de cette ville (Alger), dans l'îlet No. 81, borné par les rues Alix, Eliza, Olivier et Valette, désignés par les Nos 28 et 29 qui se touchent et mesurent comme suit: Le lot No 28 mesure 30 pieds de face à la rue Alix sur une profondeur de 113 pieds et le lot 29 mesure 30 pieds de face à la rue Alix sur une profondeur de 113 pieds 11 pouces. Et tous entre lignes parallèles, au pied américain, conformément à un plan qui sera vu à la Bourse.

Les améliorations consistent sur le lot No 28 d'un cottage en bois à deux corps de logis, maison connue comme les Nos 93 et 95 1/2 rue Alix et ayant 1 chambre et cabinet de chaque côté, bâtisses dans le fond avec 2 chambres, cuve, lieux d'aisance, arbres, fruitiers, etc. Sur le lot No 29 il y a un cottage en bois à deux corps de logis connu comme les Nos 91 et 91 1/2 de la rue Alix, près la rue Olivier, ayant de chaque côté 3 chambres et 1 cabinet, cave, hangar, lieux d'aisance, etc.

Conditions—Comptant. Au moment de livrer le titre 25 pour cent seront requis au comptant au fur et à mesure pour lier la vente. Les acquéreurs assumeront en sus de leur enchère les taxes dues et exigibles en 1884.

Actes de vente pardevant John Lamonnier, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

28 avril—28,27—4,11,18,26 mai

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE A L'ENCAN,

JOHN'S RESTAURANT,

Rue du Canal, à côté du Grand Opera House.

Succession de John Strenna.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division D., No 9,084.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur, Bureaux, 46 rue Royale—SAMEDI, le 31 mai 1884, à 11 heures du matin au John's Restaurant, rue du Canal, à côté du Grand Opera House, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, en date du 16 mai 1884, (à moins que le dit restaurant ait été vendu précédemment à l'amiable) je procéderai à la vente à l'encan de la propriété suivante, à savoir—

Tout le contenu du restaurant à côté du Grand Opera House rue du Canal et connu comme le John's Restaurant, avec les installations, la clientèle et le terme non expiré du bail, l'acquéreur assumant le paiement du loyer pour le terme non-expiré du bail, et toutes les clauses et conditions du bail.

La dite vente sera faite, en bloc, de tout le contenu du restaurant et installations, la clientèle, et le terme non expiré du bail, et dans le cas où il ne se présenterait pas d'acquéreur j'offrirai au même endroit et à la même vente toutes les installations, la clientèle, le terme non expiré du bail etc, séparément ou en lots.

Conditions—Comptant.

18 mai—18 20 24 28 31

Baux, billets à recevoir, livres, comptes ouverts, installations de magasin et de bureau et meubles, coffres en fer de Diebold, Morris & Cie., élévateur, etc., etc.

Et un lot de marchandises à l'entrepôt No 14 rue Bourgogne, entre Canal et Douane, se composant en partie de lavaboe, bouteilles de brandy, sorbières, globes et autres, abat-jours, cheminées, machines à tuyauter, lanternes, cages d'oiseaux en cuivre, échelles, gobelets, assiettes, baquets en bois de cèdre, lampes, articles en bronze, garnitures de lavaboe, de en ferblanc, pincettes, etc, pour cheminées, plumeaux, et d'autres objets qu'il serait trop long d'énumérer.

M. L. Navra vs. Ses Créanciers.

No. 10,132—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear encanteur.—Bureau 46 rue Royale MARDI, 27 mai 1884 et les jours qui suivent, à 11 heures du matin, il sera vendu à l'encan en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A en date du 8 mai 1884, dans l'affaire ci-dessus, le contenu du magasin et les articles et choses mentionnés, ainsi que le bail de rue de la propriété expirant le 30 septembre 1884, à raison de $35 par mois payable mensuellement, et en vertu du même ordre, il sera vendu, au No 167 rue du Canal, mercredi le 28 mai 1884 à 11 heures du matin, le bail des lieux, expirant le 30 septembre 1884, à raison de $300 par mois payable mensuellement, une copie du dit bail sera lue à la vente. Aussi les installations du magasin billets à recevoir, livres, comptes ouverts, un coffre en fer de Diebold, Norris & Cie, un élévateur etc, etc.

Conditions—Comptant.

15 mai—15 20 24 27

Propriété du Troisième District

Vis-à-vis du Morgan's Louisiana and Texas Rail Road Depot,

Rue Levée, entre les rues Champs-Elysées et Marigny.

Succession de Jose Barba.

No 10,421—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. Placide J. Spear, Encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 14 juin 1884, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse St Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 avril 1884, pour le compte de la dite succession, à savoir:

Trois certains terrains, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Levée, Marigny, Victoire et Champs-Elysées désignés par les Nos 4, 5 et 6 sur un plan dressé par C. A. DeArmas, député voyer général, en date du 9 novembre 1839, déposé en l'étude de Philippe Lacoste, anciennement notaire en cette ville: les dits lots mesurent, au pied américain, à savoir: Le lot No 4, 16 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la dite rue Levée; le No 5 15 pieds 11 pouces de face à la rue Levée, le lot No 6, 17 pieds 5 pouces 7 lignes de face à la rue Levée sur une profondeur à chacun des trois lots de 62 pieds 10 pouces 4 lignes entre lignes parallèles. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, lesquelles comprennent une bâtisse en briques à un étage, divisée en trois corps de logis, avec deux chambres de chaque côté et une bâtisse en briques à un étage dans le fond, avec une chambre de chaque côté.

La dite propriété a été acquise par le dit en Jose Barba de Samuel Marx par acte passé le 13 décembre 1859 pardevant Philippe Lacoste, notaire et enregistré au bureau de transfert, livre 79 folio 483

Termes et conditions—Une moitié ou plus au comptant, le reste à un gré de l'acquéreur, en un ou deux ans au gré de l'acquéreur, et portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Les dits billets seront garantis par privilèges et liens de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété. L'acte de vente contiendra les clauses usuelles de non aliénation, vente sans estimation, 5 pour cent d'honoraires d'avocat etc, etc. L'acquéreur devant correspondre avec le montant des billets et le transfert de la police etc. L'acquéreur assumera, en sus du prix de son adjudication les taxes de ville et d'Etat de 1884, et un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication sera requis par les encanteurs au moment de la vente. Actes de vente par O. Drouet, notaire, aux frais des acquéreurs.

10 mai—10 17 24 31—juin 7 14

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Trois sites de choix pour bâtisse,

Coin des rues Canal et Galvez, et

Trois bâtisses à deux corps de logis

Rue Galvez.

Mme Augusta L. Hyams vs. Ingham R. Hyams et als.

No 10,154—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente en partage et au comptant.

PAR HOEY & O'CONNOR— Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, le 31 mai 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un jugement dans la susdite affaire, rendu le 1er avril 1884, par l'Hon A. L. Tissot, juge de la di a Cour, et signé le 8 avril 1884, il sera vendu à l'encan—

Six lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Second District, dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane, Galvez et Miro, désignés par les Nos 19 à 24.

Les lots 19 et 20 ont chacun 32 pieds 10 pouces de face à la rue du Canal sur 114 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les lots Nos 21 à 29 pieds 11 pouces de face à la rue du Canal sur une profondeur et façade à la rue Galvez de 114 pieds.

Le lot No 22 à 28 pieds 5 pouces de face à la rue Galvez sur 131 pieds 3 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 23 a 28 pieds 4 pouces et le lot No 24 a 28 pieds 5 pouces de face à la rue Galvez sur une profondeur, chacun, de 130 pieds 3 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles. Sur ces trois lots décrits en dernier lieu sont bâtis trois cottages en bois à un étage et à deux corps de logis rapportant $15 chacun par mois. Chaque lot sera vendu séparément.

Conditions. Comptant. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1884 et feront un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant John G. Eustis, notaire.

30 avril—30—10,17,24,31 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage sur la rue Valette à Alger.

Succession de Patrick James Courtney No. 10,278.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR HOEY & O'CONNOR— Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No. 17 rue Carondelet, LUNDI, 9 juin 1884, à midi et demi, à la Bourse d'encan du Ferry Barrett au débarcadère des ferries du Premier et du Deuxième District, à Alger, Cinquième District, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 6 mai 1884, il sera vendu à l'encan:

La propriété cottage No 37 rue Valette, à Alger, maintenant Cinquième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Valette, Peter, Olivier et Delaronde; le lot mesure 26 pieds 1 pouce de face à la rue Valette sur une profondeur de 83 pieds 8 pouces.

Conditions—Comptant—L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1884 et fera un dépôt de 10 pour cent au comptant pour lier la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Octave De Armas, notaire, No. 176 rue Royale.

8 mai 8 17 24 31—8 juin

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession Bernard Flinn.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—LUNDI, le 16 juin 1884, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasine, entre Natchez et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 13 mai 1884 dossier No 11,231 pour le compte de la succession de Bernard Flinn, décédé, à l'encan, il sera vendu—

Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Bellechasse, St Thomas, Ste Thérèse, mesurant 27 pieds de face à la rue St Thomas, sur une profondeur de 114 pieds 11 pouces et 2 lignes et borné dans le fond, par une allée en commun, de 20 pieds de largeur, pour l'usage du dit lot et des autres.

Conditions Comptant sur les lieux. L'acquéreur assumera les taxes dues en 1884 en sus du prix de la vente. Acte de vente pardevant Octave Villeré, notaire, aux frais de l'acquéreur.

24 mai—14,25,1,8,15 juin

Marais Street Steam Brewery

H. F. STURCKEN,

Nos 20, 22, 24 et 26 RUE MARAIS,

Entre Canal et St-Louis ...